



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 17 FÉVRIER 2022

DATE DE CONVOCATION

11 février 2022

L'an deux mil vingt-deux, le **dix-sept février** à dix-huit heures trente, Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Patrice ESPINOSA**, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents :

M. Patrice ESPINOSA, Monsieur Gilles BRACHOTTE, M. Jean-Pierre COLOMBERT, M. Vincent CROUZIER, M. Vincent DANCOURT, Mme Nathalie SEGUIN (*pouvoir de M. Daniel CHETTA*), Mme Zineb HEMAIRIA, M. Guy MORELLE, Mme Nathalie ANDREOLETTI, M. Jean-Luc AUCLAIR, Mme Bernadette BERGER (*suppléante de M. Martial PARIZOT*), Mme Anne-Sophie BOISSON, Mme Sylvie CHASTRUSSE (*pouvoir de M. Martial MATHIRON*), M. Dominique CHOPPIN, Mme Maïté COUBAT, Mme Marie-Françoise DUPAS, Mme Marie-Paule FONTAINE, M. Jean-Marc FRELIH, M. Olivier GAUTHRON, M. Simon GEVREY, Mme Maryline GRANDIOWSKY, M. Dominique JANIN, M. Patrice LIEBELIN (*suppléant de M. Bernard SOUBEYRAND*), M. Paul MURANO, M. Bernard NAVILLON, Mme Monique PINGET, M. Emmanuel PONTILLO, M. Jean-Emmanuel ROLLIN, M. Jérôme THEVENEAU, M. Claude VERDREAU.

Étaient excusés :

M. François BIGEARD (*suppléé par M. Benjamin BONIN*), M. Benjamin BONIN (*suppléant de M. François BIGEARD*), M. Daniel CHETTA (*pouvoir à Mme Nathalie SEGUIN*), M. Jean-Marie FERREUX (*suppléé par Mme Laurence SCHERRER*), M. Martial MATHIRON (*pouvoir à Mme Sylvie CHASTRUSSE*), Mme Christine NIRLO, M. Martial PARIZOT (*suppléé par Mme Bernadette BERGER*), Mme Laurence SCHERRER (*suppléante de M. Jean-Marie FERREUX*), M. Bernard SOUBEYRAND (*suppléé par M. Patrice LIEBELIN*).

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent DANCOURT, Vice-président délégué aux l'Aménagement du Territoire, à la Mobilité, aux transports et à la Transition énergétique.

17/02/2022/06

NOMBRE DES MEMBRES EN EXERCICE : 36
PRÉSENTS : 30
VOTANTS : 32

Objet : Tarification du séjour Séniors 2022 à LA PETITE-PIERRE en Alsace

Il est rappelé que dans le cadre de sa politique en direction des publics séniors, la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise (CCPD) organise, annuellement, un séjour à l'attention des séniors. Il permet aux personnes retraitées, notamment aux plus isolés socialement de conserver un lien social nécessaire à leur épanouissement.

Pour 2022, après consultation de prestataires organisateurs de ce type de séjour et selon le souhait des participants des années précédentes, ce séjour se déroulera du samedi 02 juillet au samedi 09 juillet 2022 à LA PETITE-PIERRE en Alsace.

Le séjour pourra accueillir 45 participants encadrés par une animatrice du Centre Social et deux bénévoles retraités.

Dans le cadre du conventionnement avec l'Agence Nationale des Chèques Vacances (ANCV), via le programme « Séniors en vacances », le coût de participation peut être réduit de 180,00 € (cent-quatre-vingts euros) par personne justifiant de ressources modestes, dans la limite de 30 participants.

Le tarif proposé comprend la pension complète en chambre double, la taxe de séjour, le transport, les sorties, les visites et les loisirs sur place, l'assurance annulation, le coût du séjour des deux bénévoles et les charges salariales de l'animatrice.

AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr

Les tarifs T.T.C. par participant sont détaillés ci-après :

Envoyé en préfecture le 25/02/2022

Reçu en préfecture le 25/02/2022

Affiché le



ID : 021-200000925-20220217-22_02_17_06A-DE

Prestation pension complète	432,00 €
Taxe de séjour	07,00 €
Assurance annulation	17,00 €
Transport	100,00 €
Charges salariales	22,00 €
Participation SANS aide ANCV	578,00 €
Participation AVEC aide ANCV	398,00 €

Les personnes candidates se préinscrivent et complètent une grille leur attribuant un nombre de points permettant de prioriser les participants selon les critères suivants :

- Personne seule : 30 points,
- Personne n'ayant jamais participé aux voyages séniors organisés par la CCPD : 20 points,
- Personne participant aux ateliers hebdomadaires organisés au sein du CSPD : 10 points.

Considérant les éléments précités,

Vu l'avis favorable de la Commission Emploi, Action sociale et Autonomie réunie le 09 février 2022,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** l'organisation du séjour séniors 2022, sur la période du 02 au 09 juillet à LA PETITE-PIERRE en Alsace,
- **APPROUVE** les tarifs du séjour séniors 2022 tels que présentés ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Fait à GENLIS, le 22 février 2022

Patrice ESPINOSA
Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER